

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

JOURNAL COMMUNAL

N° 6 | NOVEMBRE 2019

ÉDITORIAL

Une pierre à l'édifice de la durabilité



*Chères lectrices,
chers lecteurs,*

La vague verte, prédite durant la campagne des élections au Conseil national et au Conseil des Etats, a bel et bien déferlé sur les chambres fédérales. Même si, à mon sens, seule l'innovation apportera de véritables réponses au dérèglement climatique, chaque mesure est bonne à prendre. Communes, cantons et confédération doivent désormais montrer l'exemple. Dans cette optique, l'exécutif courtisan travaille sur 3 axes :

1. RÉNOVATION

- Depuis l'année passée déjà, le Conseil municipal présente des budgets largement déficitaires. Cette démarche volontaire vise à ponctionner une

partie de la fortune communale pour entretenir les bâtiments, notamment en réduisant les pertes d'énergie par les surfaces vitrées.

2. ÉNERGIES DURABLES

- Dans le cadre de son brevet fédéral de spécialiste en administration publique, Monsieur Bastien Eschmann a mené une étude de chauffage collectif à distance aux copeaux de bois, pour alimenter les bâtiments communaux et éventuellement des bâtiments privés.
- En parallèle, le Conseil municipal a décidé de mener une analyse pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du centre communal. Il s'agira de confronter une variante en propriété communale à

celle d'un contrat de location du toit avec une entreprise de distribution d'électricité.

- A la demande d'un citoyen, le Conseil municipal étudie le concept de batteries de stockage d'électricité collectives, pour emmagasiner la production électrique de plusieurs bâtiments privés dans un même quartier.

3. SUBVENTION INCITATIVE

- Un fond énergétique sera proposé à la population, vraisemblablement à l'Assemblée municipale de décembre 2020. Dans cette édition du journal, vous découvrirez de plus amples informations à ce sujet.

*Jean-Luc Niederhauser
Député-Maire de Court*



Nouvelles du personnel municipal

DÉPART EN RETRAITE DE DANIELLE WYSS

En date du vendredi 13 septembre 2019, le Conseil municipal et le personnel communal ont pris le temps de marquer le départ en retraite de Madame Danielle Wyss, Préposée au contrôle des habitants de la Municipalité de Court depuis le 1^{er} janvier 1998. Après deux discours prononcés par Monsieur Bernard Leuenberger, Vice-Maire, et Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, un apéritif a été servi dans la joie et la bonne humeur.



La Municipalité de Court, ses autorités et son personnel, tiennent à remercier chaleureusement Madame Wyss pour son engagement sans faille durant toutes ces années. Son charisme, sa gentillesse et sa volonté de satisfaire les Courtisanes et les Courtisans resteront très longtemps dans les mémoires. Un grand merci à elle !



Nous adressons ici encore à Madame Wyss nos vœux les plus sincères de bonheur et de santé pour cette nouvelle étape de vie qu'est la retraite.

ARRIVÉE DE GAËL ZÜRCHER

Le départ de Madame Danielle Wyss a été suivi de l'arrivée de Monsieur Gaël Zürcher au sein du personnel administratif de la commune.

Né en 1996, Monsieur Zürcher est domicilié à Courtelary. Il est titulaire d'un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce et d'un certificat de maturité professionnelle qu'il a obtenus la même année (2014) après un apprentissage de 3 ans auprès de la SUVA. Monsieur Zürcher a poursuivi son engagement pour le compte de la SUVA à Lucerne et à La Chaux-de-Fonds jusqu'en décembre 2016, avant d'accomplir son service militaire durant une année. De janvier 2018 à août 2019, il a travaillé au sein de l'Office de la population et des migrations du canton de Berne.



Monsieur Zürcher a pour principales missions de s'occuper du contrôle des habitants de la commune de Court et de secondier le Secrétaire municipal dans l'exercice de ses tâches.

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à Monsieur Zürcher.

Bastien Eschmann, Secrétaire municipal

PROTECTION DE LA POPULATION

Mise à niveau du matériel des pompiers



Cette année encore le corps des sapeurs-pompiers (CSP) Montoz se met à jour avec son matériel et ses équipements.

Les quatre anciens appareils de protection respiratoire ne respectent plus les normes de sécurité et les pièces de rechange ne sont plus disponibles à compter du 31 décembre 2019. En parallèle, la loi exige que chaque corps de pompiers soit équipé d'au minimum 6 appareils de protection respiratoire.



Le CSP Montoz a procédé depuis mars 2018 à différents tests sur plusieurs marques d'appareils respiratoires, en collaboration avec les autres corps du Jura bernois.

Finalement, après de nombreuses discussions, offres et dans le but d'une meilleure collaboration dans le Jura bernois lors de gros événements, les différents corps ont pris la décision de choisir le même modèle et de commander les nouveaux appareils de protection respiratoire au même représentant.

Les huit nouveaux appareils respiratoires MSA ARI respectent toutes les normes de sécurité et correspondent aux besoins du corps des sapeurs-pompiers Montoz et à l'exigence cantonale.

Poursuivant dans cette volonté d'entretien, de renouvellement et d'efficacité, les pompiers et le Conseil municipal proposent le remplacement du véhicule de première intervention datant de 1989 par un nouveau véhicule moderne et plus puissant. Il est prévu au budget 2020 et devra être approuvé par l'Assemblée municipale de décembre 2019.

*Claude Bérout
Conseiller municipal en charge du dicastère
de la sécurité publique*

*André Gyger
Commandant du corps des
sapeurs-pompiers Montoz*

Prochaine Assemblée municipale

Quand ? Lundi 9 décembre 2019, à 20 h

Où ? Centre communal (grande salle)

Au terme de l'Assemblée municipale, un apéritif est offert.

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver le principe pour le subventionnement de la construction de nouveaux logements
2. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation du syndicat scolaire de l'école secondaire et école à journée continue du Bas de la Vallée de Tavannes à Valbirse
3. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
4. Discuter et approuver, à titre de dépense périodique, un crédit d'engagement annuel de 17'000 francs pour l'entretien du terrain de football de Virelore

5. Discuter et approuver le budget 2020, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
6. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
7. Communications du Conseil municipal
8. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, le nouveau règlement d'organisation du syndicat scolaire de l'école secondaire et école à journée continue du Bas de la Vallée de Tavannes à Valbirse (point 2), le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations (point 3) et le budget (point 5) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

FINANCES

Fond de subventionnement énergétique



Comme chacun le sait, la commune de Court est raccordée au réseau d'électricité de la société BKW Energie SA. Le prix de l'électricité est composé du tarif de l'énergie, du prix d'utilisation du réseau, des redevances aux collectivités publiques et des taxes d'encouragement.

Les redevances aux collectivités publiques sont définies contractuellement. Plus la consommation globale des utilisateurs est importante, plus les redevances sont élevées. Pour la commune de Court, ces redevances représentent une entrée d'argent annuelle d'environ 60'000 francs. Jusqu'à présent, cette somme a intégré le budget du compte de fonctionnement, sans attribution particulière.

Le Conseil municipal souhaiterait dédier tout ou partie de ces redevances à un fond de subventionnement énergétique. Ce fond servirait à soutenir les projets à énergies renouvelables tels que solaire thermique, solaire photovoltaïque, isolation, batterie collective, remplacement de chauffage à énergie fossile, ou tout autre projet allant dans le sens de la durabilité. Ce fond serait bien évidemment soumis à une réglementation dont les contours restent à définir.

Dans la foulée, le règlement de subventionnement pour la construction et l'assainissement de logements serait abrogé. En effet il est devenu totalement obsolète et sa mise en application n'est plus du tout adaptée aux réalités d'aujourd'hui.

Courant 2020, le Conseil municipal s'attellera à l'élaboration de ce nouveau règlement de subventionnement énergétique. Il devra être soumis à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) pour examen préalable. Suite de quoi il sera déposé publiquement et

présenté vraisemblablement à l'Assemblée de décembre 2020 pour approbation. La mise en application devrait, quant à elle, être envisageable dès 2021.

Jean-Luc Niederhauser, Député-Maire de Court

PROMOTIONS CIVIQUES

Les voici majeures !

Les promotions civiques se sont déroulées le vendredi 8 novembre dernier dans la salle du Conseil municipal. Après un discours prononcé par le Député-Maire de Court et un jeu de connaissances, les trois jeunes présentes, à savoir **Daniela Buchser, Fanny Känzig et Elise Kaser**, ont reçu un cadeau de circonstance marquant leur passage dans la vie d'adulte. La soirée s'est terminée par un excellent apéritif dînatoire et de riches partages.



Remboursement des frais de garde lors d'Assemblées municipales



Lors de la dernière Assemblée municipale du 17 juin 2019, un couple de citoyens a demandé s'il serait envisageable d'être indemnisé pour les frais de garde des enfants les soirs d'Assemblées municipales. Ces derniers prennent pour exemple une commune du Cornet, le but étant que les 2 membres du couple puissent participer à l'Assemblée en faisant recours à une ou un baby-sitter.

Afin de prendre une décision en toute connaissance de cause, une estimation du coût global s'avère nécessaire. Nous prenons donc en considération les familles traditionnelles, ainsi que les familles monoparentales. Nous décidons que les enfants de plus de 10 ans

peuvent rester seuls le temps de l'Assemblée. Le coût horaire est fixé à 15 francs par heure et la durée à 3 heures maximum par soirée.

Nombre de familles concernées : 107
 Prix arrondi par soirée : 45 francs
 Nombre d'Assemblées : 2
 Total par année (max.) : **9'630 francs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande émanant de Courtisans, selon les détails suivants. En misant approximativement sur une présence de la moitié des familles, nous avons prévu la somme de 4'500 francs au budget pour 2020. Nous allons faire une année test, soit avec 2 Assemblées ordinaires prévues. Au terme de cette période, nous serons mieux à même de



quantifier la demande et de réévaluer la situation.

Nous nous réjouissons toujours d'entendre des propositions qui peuvent encourager les citoyennes et les citoyens à prendre part à la vie politique de notre village et nous remercions vivement son initiatrice et son initiateur. Avec plaisir, nous encourageons les familles concernées à profiter de l'opportunité qui leur est proposée.

Anne Freudiger
 Conseillère municipale en charge du dicastère des œuvres sociales

URBANISME

Le vaste monde des permis de construire



Au niveau communal, les procédures d'octroi de permis de construire sont placées sous la responsabilité du dicastère de l'urbanisme que j'ai le plaisir de diriger. Le traitement des permis de construire constitue une part de travail majeure dans ce département.

Etape administrative pour certains, chemin de croix pour d'autres, la demande de permis de construire est rarement bien perçue par la population. Les procédures de construction sont le fruit de réglementations voulues par le législateur.

On ne tolère pas la couleur pétante des façades du voisin, la proximité de la cabane de jardin à la limite d'un autre ou encore le bruit de la pompe à chaleur d'un troisième ; autant d'exemples qui nécessitent une réglementation.

L'administration communale conseille les requérants qui s'adressent à elle. Elle oriente et explique aux maîtres d'ouvrage, respectivement aux propriétaires, comment préparer son dossier de demande de permis de construire (plans, formulaires, etc.). Il s'agit de respecter des aspects formels et matériels pour que le projet soit susceptible d'être approuvé.

Aujourd'hui, Internet simplifie quelque peu la donne. En effet, on y trouve de

nombreuses données telles que les lois, les règlements, le géoportail, le cadastre des restrictions de droit public ou même les différents formulaires à remplir.

Jacques Frei
 Conseiller municipal
 en charge du dicastère de l'urbanisme



Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF), c'est quoi ?

Le cadastre RDPPF est disponible sur internet pour la commune de Court depuis le 1^{er} juillet 2019. Cela signifie que chaque propriétaire peut consulter une sorte de « carte d'identité » de sa parcelle, sur laquelle figure un inventaire des restrictions à la propriété foncière.

Par restrictions à la propriété foncière, il faut comprendre toutes les règles qui interdisent de construire tout et n'importe quoi ou n'importe comment sur une parcelle donnée. Parmi ces restrictions, on peut citer les distances à respecter par rapport aux routes, aux voies de chemin de fer, aux forêts ou simplement le plan de zones qui limite fortement le droit de bâtir.

Nous invitons tous les propriétaires à consulter ce cadastre en ligne à l'adresse suivante : <https://oerebview.apps.be.ch/#!/d/0>. C'est une source importante d'informations qui peuvent être très utiles avant de déposer une demande de permis de construire.

Délégué bpa à la sécurité



La commune de Court dispose d'un délégué bpa (bureau de prévention des accidents). Il s'agit de Monsieur André Gyger, responsable de la voirie et agent de police administrative, qui a suivi une formation dans ce domaine.

LES TÂCHES DES DÉLÉGUÉS BPA À LA SÉCURITÉ

Le bpa a mis en place un réseau unique de prévention des accidents dans les villes et les communes de Suisse : les délégués bpa à la sécurité, qui sont au nombre de 1200. Leur œil averti verra par exemple si les garde-corps d'un immeuble d'habitation sont sûrs. Ils aident à réduire le risque d'accident pour les participants et les spectateurs d'une manifestation sportive ou débussent les dangers sur les aires de jeux. En somme, leurs conseils de sécurité contribuent dans une large mesure à la qualité de vie de la population.

PRÉSENTATION DU BPA

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers.

PRINCIPES RÉGISSANT LES ACTIVITÉS DU BPA

La sécurité est au cœur de l'action du bpa, qu'il mène en toute indépendance économique et politique. Il fonde ses recommandations en matière de formation, de conseil et de communication sur les connaissances les plus récentes de la recherche dans le domaine des accidents et de la pré-

vention, tout en tenant compte, avec cohérence, du rapport coûts-utilité.

Il travaille en étroite collaboration avec des partenaires. Le développement de réseaux à l'échelle internationale et l'implantation au niveau régional lui semblent essentiels.

Vous pouvez en apprendre davantage en consultant le site internet www.bfu.ch ou en contactant directement le délégué bpa communal :

André Gyger
Délégué bpa
079 501 75 08
andre.gyger@court.ch



*Claude Bérout
Conseiller municipal en charge du
dicastère de la sécurité publique*

SOCIÉTÉS LOCALES

80^e anniversaire du Club d'Échecs !



Cette année, deux sociétés du village fêtent leurs 80 ans d'existence. Après la présentation du FC Court ce printemps, c'est au tour du Club d'Échecs d'être à l'honneur.

Le 23 février 1939 a été fondé le Club d'Échecs et c'est Monsieur André Lardon qui en prenait la présidence. Depuis lors, la société s'est agrandie et compte désormais une cinquantaine de membres, dont une trentaine de membres actifs. Une dizaine de juniors et écoliers renforcent les rangs. Le comité se compose actuellement de cinq membres, soit Messieurs Lucas Wenger, Renaud Gerber, Ludovic Gerber, Cédric Unternaehrer et Dan Steiner.

Deux équipes du club participent au Championnat suisse par équipes (CSE) et trois équipes participent au Championnat suisse par groupes (CSG). La participation à la Team-Cup, équivalent de la Coupe de Suisse au football ou au hockey, fait également partie de l'agenda du club. Tout au long de l'année, plusieurs tournois au niveau individuel, dont le Festival de Bienne par exemple, font partie des temps forts pour les joueurs.

Le plus bel exploit du club a eu lieu lors de cette année de 80^e anniversaire. La première équipe a été promue en Ligue nationale B en Championnat suisse par équipes le 3 novembre 2018, félicitations à eux ! Ce fut une fierté pour les joueurs d'avoir pu jouer en Ligue nationale. Malheureusement, la relégation en 1^{ère} ligue vient de se confirmer mais nul ne doute que l'expérience positive restera dans les esprits. D'autres faits marquants du club sont à relever, tels que la finale de Team-Cup le 19 janvier 2014. Lors du 75^e anni-

versaire, une partie simultanée contre le Grand Maître Alexandre Morozevich (ex-numéro 2 mondial) restera également gravée dans les mémoires.

C'est tous les jeudis soirs que les membres du Club d'Échecs s'entraînent au centre communal en jouant des parties amicales. De l'analyse de jeu et des exercices sont également au programme. De 17.30 à 19.30 heures, un cours gratuit sous la houlette du Maître Franck Hassler est dispensé pour les écoliers et juniors. Le comité serait ravi d'accueillir de nouveaux membres, de tous niveaux, pour partager cette passion du jeu d'échecs et se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Pour clore cette année d'anniversaire en beauté, le club a organisé une grande soirée de soutien le 23 novembre. Je souhaite plein succès à tous les membres et remercie le Club d'Échecs pour son investissement dans notre village.

*Nathalie Schranz
Conseillère municipale en charge du dicastère des affaires culturelles*



Réfection des routes et des canalisations dans le secteur « Sous-Graiter, route de Chaluet et La Nancoran »

SECTEUR VERT : SOUS-GRAITERY

- Assainissement de la route (terrassements, pavages, bordures et chaussées) ;
- Assainissement des canalisations d'eaux usées communales et privées. Un contrôle caméra de tout le secteur a été effectué afin d'établir des devis les plus justes possibles ;
- Assainissement de l'éclairage public.

SECTEUR ROUGE : LA NANCORAN

- Assainissement de la route (terrassements, pavages, bordures et chaussées) ;
- Assainissement des canalisations d'eaux usées communales. Dans ce secteur, il n'y a pas de canalisations privées ;
- Assainissement de l'éclairage public.

SECTEUR JAUNE : ROUTE DE CHALUET

(ancien passage à niveau jusque vers l'usine Tectri SA)

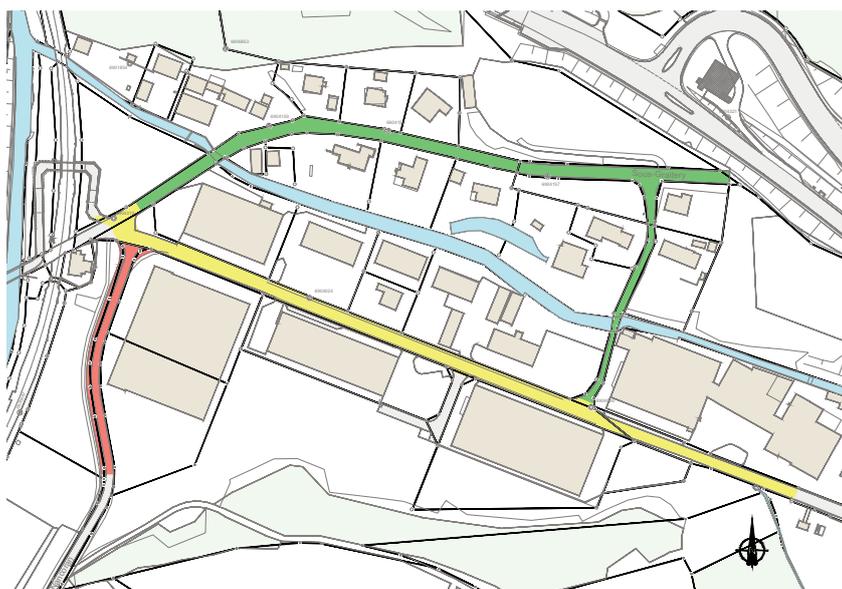
- Assainissement de la route (terrassements, pavages, bordures et chaussées) ;
- Assainissement des canalisations d'eaux usées communales et privées. Un contrôle caméra de tout le secteur a également été effectué ;
- Assainissement de l'éclairage public.

Les services disposant de réseaux souterrains, tels que BKW Energie SA, EBL, Swisscom, Bourgeoisie de Court, ont été informés du projet afin qu'ils puissent programmer, si nécessaire, des travaux.

Une participation financière de la N16 est prévue. Des discussions sont en cours. Une fois les chiffres consolidés, une séance d'information aura lieu pour informer les riverains. Le crédit devra être voté aux urnes.



Bernard Leuenberger
Conseiller municipal en charge du dicastère des travaux publics



FINANCES

Système de contrôle interne



Le programme de législature 2018-2021 prévoit de mettre en place un système de contrôle interne (SCI).

Le SCI a énormément gagné en importance dans le domaine des administrations publiques. Une majorité de cantons a introduit le SCI dans la loi. Les dispositions fixent les mesures que les communes doivent prendre pour protéger le patrimoine, respecter les règles et assurer une tenue exacte et fiable de la comptabilité.

Il se fonde sur une analyse de risques et prévoit des activités de contrôle dans un objectif d'amélioration continue. Le SCI ne s'adresse bien évidemment pas seulement à l'administration des finances, mais également au Conseil municipal. En effet, dans un système de milice, il est primordial de rappeler les droits et de-

voirs de chacun en matière financières et de définir des procédures claires.

Le SCI pourrait s'étendre à l'ensemble des activités de l'administration. Cependant, le Conseil municipal a décidé de s'atteler aux finances qui, pour l'instant, sont le seul domaine d'activités devant répondre à des exigences légales.

L'exécutif a estimé qu'il était temps de s'acquitter de cette tâche, avant le départ à la retraite de l'Administratrice des finances, début janvier 2022. Il restera ainsi un peu plus de deux ans pour mettre ce SCI en activité et améliorer ce qui devra l'être, de sorte à faciliter la transition de personnel le moment venu.

Une somme de 24'000 francs, découlant d'une offre d'une grande fiduciaire

suisse, a été portée au budget 2019 pour effectuer ce travail. Après analyse et recherche d'une solution plus adaptée à la taille et aux besoins de notre commune, ce SCI se soldera par un montant maximal de 7'500 francs.

Une délégation de quatre personnes a accompagné une société de consulting pour mener à bien ce projet. Il s'agit de Madame Monique Horisberger et Monsieur Bastien Eschmann représentant le personnel communal et de Madame Nathalie Schranz et votre serviteur représentant le Conseil municipal.

Je tiens à remercier très chaleureusement la société de consulting, ainsi que les trois personnes susmentionnées pour leur engagement.

Jean-Luc Niederhauser
Député-Maire de Court

Rénovation progressive du petit collège

Les travaux de rénovation partielle du petit collège de la rue Centrale 6, prévus sur plusieurs années, ont débuté. Après la demande de permis de construire obligatoire pour changer les fenêtres, du fait que ce bâtiment est sous protection, les premiers travaux ont déjà été réalisés. Il est à signaler que le service des monuments historiques nous a imposé de respecter l'architecture de l'époque, soit concrètement de faire en sorte que l'extérieur

des fenêtres soit en bois, comme lors de la construction de ce collège fin des années 50 et non pas en bois-métal.

La bibliothèque scolaire au premier étage a été rénovée et le vieux sol en tapis usé jusqu'à la corde a été remplacé par un sol moderne en PVC.

Sur les trois locaux sanitaires datant également de la construction de ce bâtiment, soit depuis plus de 60 ans, le premier a été complètement assaini,

y compris la pose de nouvelles fenêtres. Trois toilettes modernes et deux lavabos ont été installés, le tout à des hauteurs différentes afin que l'usage corresponde à l'âge des enfants qui fréquentent ce bâtiment.



On souhaite bon usage de ces premiers locaux rénovés à ces petits bouts de chou. Ils le méritent pleinement et ils sont très reconnaissants. Il n'a pas été rare, lors de mon passage dans ce bâtiment pendant les travaux, que des enfants me remercient pour ces nouvelles toilettes et pour le nouveau sol de la bibliothèque !

*Daniel Bueche
Conseiller municipal
en charge du dicastère
des infrastructures*



Nouveau sol de la bibliothèque scolaire

INSTRUCTION PUBLIQUE

À la rencontre de nos talents sportifs



Plusieurs élèves du niveau secondaire, habitant notre village, sont en sélection ou suivent la filière sport-études. Quelques questions ont été posées à cinq jeunes pour vous faire découvrir un peu de leur quotidien. Il s'agit de Gilliane Blaser et Louise Grandjean qui suivent des cours de danse, Ryan Hostettmann et Ilan Schranz qui sont en sélection football et Noé Hostettmann qui est scolarisé à Porrentruy et suit des cours intensifs de hockey. Je vous laisse découvrir leurs réponses.

Quel est ton rêve/ton but au niveau sportif ?

Noé : mon but est d'arriver le plus haut possible dans le hockey et peut-être percer en NHL (Ligue nationale américaine).

Gilliane : Mon rêve est de pouvoir rejoindre une grande compagnie de danse.

Ryan et Ilan : Arriver le plus loin possible en ayant le plaisir de jouer.

Louise : Faire carrière dans la danse.

Qu'est-ce que le sport à haut niveau t'apprend/t'amène de positif dans ta vie ?

Ryan : La discipline et l'organisation.

Louise : Ça m'apprend à me surpasser et la danse m'amène de la joie dans les moments difficiles.

Gilliane : Ce sport me rend heureuse parce que je fais ce que j'aime et m'apprend à me surpasser.

Ilan : La rigueur, bien me nourrir et ça me permet de loucher quelques leçons à l'école.

Noé : Il y a plein d'émotion dans ce sport et j'adore rencontrer de nouvelles personnes. Ça m'ouvre également l'esprit.

Noé, tu as également quitté tes copains d'école de Court pour rejoindre l'école de Porrentruy. Comment as-tu vécu cette transition ?

Au début, c'était difficile mais après, je me suis fait de nouveaux amis et c'est mieux allé.

Quel est ton plus beau moment sportif ou ta plus grande victoire à ce jour ?

Gilliane : Le spectacle Marry Poppins que j'ai vécu au mois de juin à Bienne.

Ilan : Lorsque j'ai été sélectionné pour l'équipe FE14 et les matchs contre les grandes équipes du pays.

Ces adolescents pratiquent leur sport plus de 6 heures et jusqu'à 14 heures par semaine. Pour eux, le plus difficile à gérer est les horaires de train, les absences au cours et la quantité de devoirs qu'ils font en lieu et place des leçons de gymnastique ou lors de leçons d'appui. Ces jeunes profitent de chaque instant passé en présence de leurs coéquipiers et ont trouvé un nouveau cercle d'amis dans leur équipe de sport ou lors des entraînements.

Je les remercie d'avoir participé à cet article et leur souhaite plein succès dans leurs études et carrières sportives.

*Nathalie Schranz
Conseillère municipale en charge du dicastère de l'instruction publique*

Point Rencontre



Dans certaines familles dont le couple de parents est séparé, il arrive malheureusement parfois que le droit de visite ou l'échange de l'enfant d'un parent à l'autre pose problème.

Le Point Rencontre du Jura bernois offre à l'enfant un espace tiers, protégé et sécurisé en vue de faciliter ces situations difficiles. L'encadrement est assuré par une coordinatrice permanente, au bénéfice d'une formation socio-éducative et par des intervenants spécialisés. Ces moments privilégiés permettent aux enfants de créer, enrichir ou maintenir un lien avec le parent qui ne partage

pas leur quotidien. Le but de cette association est de proposer un espace de transition afin que les relations changent, évoluent, dans l'idée que les rencontres sans intermédiaire soient un jour possibles.

Le Point Rencontre se déroule tous les 15 jours le samedi et le dimanche soir pour les retours de week-end dans les locaux de la Crèche municipale de Tavannes. Il s'agit d'une association principalement financée par les communes du Jura bernois qui y sont affiliées, dont Court. Une participation financière auprès des parents est aussi sollicitée dans la mesure du possible. Un service placeur reconnu, les services



Case postale 86 · 2608 Courtelary
Tél. 079 523 39 60
pointrencontre.jb@bluewin.ch

sociaux généralement, présentent les situations afin d'être acceptées par le comité de l'association.

Anne Freudiger
Conseillère municipale en charge du
dicastère des œuvres sociales

réalisation: babey-creation.ch

AGENDA

Agenda local

1 ^{er} –24 déc. 2019	Fenêtres de l'Avent (Unicomart)
6 décembre 2019	Saint-Nicolas sur le préau de l'école avec participation des pompiers (Téléthon)
7 décembre 2019	Friture de la société des pêcheurs de Court
9 décembre 2019	Assemblée municipale
12 décembre 2019	Ouverture des prélocactions pour la saison théâtrale 2020
28 décembre 2019	Tournoi de Noël du Club d'Échecs (ouvert à tous)
4 janvier 2020	Jass du Petit Nouvel-An du Club d'Échecs
18 janvier 2020	Snowcross de la Binz (date de remplacement: 25 janvier 2020)
14–16 février 2020	Soirées théâtrales du GTC
21–23 février 2020	Soirées théâtrales du GTC
27–29 février 2020	Soirées théâtrales du GTC
28–29 mars 2020	Exposition de printemps d'Unicomart
28 mars 2020	Concert du Jodleur-Club Jura-Rösli
4 avril 2020	Concert du Jodleur-Club Jura-Rösli
25 avril 2020	Marché artisanal
30 mai 2020	Marché artisanal
19–21 juin 2020	Fête du village
20 juin 2020	Pumptrack – course pour enfants du VTT Montoz
29 juin 2020	Assemblée municipale
27 juin 2020	Marché artisanal
25 juillet 2020	Marché artisanal

Plus de détails sur www.court.ch.

INFRASTRUCTURES

Travaux dans le bâtiment communal fin 2019 et 2020

Dans le centre communal, il est prévu de commencer à changer les fenêtres. Malgré le magnifique état de conservation des fenêtres, ces dernières ne sont plus très énergétiques. En hiver, on sent un courant froid qui passe par le cadre. La première étape consiste à changer celles des locaux occupés par l'administration municipale, soit un total de 16 grandes fenêtres. La réfection des sols de l'administration municipale est également planifiée. Il s'agit de remplacer les tapis par un sol en PVC facile d'entretien.

La deuxième étape du changement des fenêtres et changement des sols restants de l'administration est prévue dans la deuxième partie de 2020. La Préfecture nous a octroyé le permis de construire nécessaire.

Daniel Bueche
Conseiller municipal en charge du dicastère des infrastructures



Centre communal